



CLUB & SALLE DE CONCERTS

(lieu de diffusion et d'accompagnement des musiques actuelles amplifiées)

56 Bd du Doyenné 49100 Angers
Tél 02 41 96 13 40 Fax 02 41 96 13 49
www.lechabada.com
lechabada@lechabada.com

LOCAUX DE RÉPÉTITIONS & CENTRE INFOS

La Cerclère, route de Briollay 49100 Angers
Tél/fax 02 41 34 93 87
lacerclere@lechabada.com

Angers le 13/01/2010

Fiche pratique Accueil des associations et partenaires

La mise à disposition du Chabada est soumise à l'entière acceptation des points de ce document

PRÉSENTATION DU PROJET

1- Présentation de l'association

- L'association sollicitant la mise à disposition du CHABADA doit préalablement fournir une copie de ses statuts (voir annexe 1 et 2 : organisation de spectacles), avec coordonnées du président à ce jour.

2- Législation

- La législation impose d'être titulaire d'une **licence d'entrepreneur de spectacles** de 3^{ème} catégorie pour organiser une manifestation. Néanmoins, les associations dont l'objet principal n'a pas de lien avec la musique en sont dispensées si elles organisent 6 concerts maximum dans l'année. (Cf. : annexe 3 : licence d'entrepreneur de spectacles)
- Les organisateurs sont légalement responsables des artistes programmés, (soit par l'intermédiaire d'un contrat de cession d'un producteur, soit d'un contrat d'engagement). En cas de non-respect des cadres réglementaires, c'est la salle qui sera tenue juridiquement responsable en dernier recours.

3- Artistique :

- Il est demandé de proposer systématiquement une première partie aux concerts sauf accord négocié avec le Chabada qui se réserve un droit de regard sur la programmation.

4- Assurance :

- L'association doit être détentrice d'une assurance Responsabilité civile organisateur (RCO) couvrant les dégâts occasionnés à la salle et aux biens confiés et les dommages aux personnes.
- Dans le cas contraire, le Chabada propose une assurance correspondant aux normes de la salle (auprès du groupe Dufaud).

5- Le budget

- Un budget prévisionnel doit être remis lors de la présentation du projet afin de s'assurer de la viabilité de ce dernier.
- Si celui-ci s'avère irréaliste, le Chabada pourra refuser d'accueillir la soirée. (Cf. : annexe 4 : tarifs de location)

6- Technique

- Le directeur technique du Chabada devra disposer des fiches techniques (artistiques, décoration, aménagement) et des déroulés .

Le Chabada, c'est aussi 10 studios de répétitions, un accompagnement d'artistes à la professionnalisation, un centre infos musiques amplifiées et un magazine gratuit, le Yéty.

L'ADRAMA-Chabada est subventionnée par La Ville d'Angers, Le Ministère de la Culture (DRAC Pays de la Loire), Le Conseil Général de Maine & Loire et reçoit le soutien de la SACEM

Le Chabada est géré par l'association ADRAMA-Chabada (Association pour le Développement du Rock et des Autres Musiques à Angers)





CLUB & SALLE DE CONCERTS

(lieu de diffusion et d'accompagnement des musiques actuelles amplifiées)

56 Bd du Doyenné 49100 Angers
Tél 02 41 96 13 40 Fax 02 41 96 13 49
www.lechabada.com
lechabada@lechabada.com

LOCAUX DE RÉPÉTITIONS & CENTRE INFOS

La Cerclère, route de Briollay 49100 Angers
Tél/fax 02 41 34 93 87
lacerclere@lechabada.com

ÉLABORATION DU PROJET

1. Billetterie

- La mise en place d'une billetterie au Chabada est obligatoire.
Vous pouvez faire appel au Chabada pour utiliser sa billetterie informatisée, auquel cas une commission de 50 cts sera demandée à l'acheteur de billet.
Sinon, vous pouvez fournir votre propre billetterie physique (voir en bas de ce paragraphe les conditions de billetterie physique).
- Afin d'étendre votre réseau de location, il est recommandé de procéder à une mise en vente sur les réseaux de billetterie FranceBillet (Fnac, Carrefour, Géant), Ticketnet (Leclerc) et digitick.com pour la billetterie en ligne (voir avec Delphine Bucher).
- Pour le soir du concert et dans l'éventualité d'une billetterie physique dans d'autres points de location (écoles, magasins du centre ville...) vous devez imprimer vos propres billets.
Le modèle de ces billets doit être validé par le Chabada avant imprimerie, afin de vérifier la législation en vigueur. Une billetterie non légale ne sera pas autorisée. (Cf. : annexe 5 : fiche technique billetterie).
Dans ce cas, il est possible de faire appel à un prestataire privé, par exemple OSCAR (02.40.89.12.00 www.oscar.tm.fr).

La billetterie doit-obligatoirement comporter **un tarif spécial pour les abonnés**.

- **Tarif abonné :**
 - o Par rapport au tarif normal, ce tarif doit être inférieur de 2 euros minimum.
 - o Ce tarif doit être disponible à l'accueil billetterie du Chabada et à l'entrée du concert, Le prix doit être le même en réservation et aux portes, dans la limite des places disponibles.
 - o Il est demandé de mettre en place le tarif réduit abonné dans tous les points de location.
 - o Pour les groupes de 10 personnes et plus, identifiés via une structure (association, foyer, Maison de quartier), déjà répertoriés par le Chabada, le tarif réduit est appliqué comme pour nos concerts.
- Le tarif normal peut être majoré à la porte de 2 euros
- Les tarifs ne doivent pas excéder 25 euros à la porte ou 23 euros en location.
- 15 invitations devront être mises à disposition du Chabada.
- Des billets exonérés devront être édités pour les invités
- Un bordereau de billetterie (modèle fourni par le Chabada) devra permettre de faire le point précis des pré-ventes :
 - La veille
 - Le jour même avant ouverture
 - À la fin du concert

Le Chabada, c'est aussi 10 studios de répétitions, un accompagnement d'artistes à la professionnalisation, un centre infos musiques amplifiées et un magazine gratuit, le Yéty.

L'ADRAMA-Chabada est subventionnée par La Ville d'Angers, Le Ministère de la Culture (DRAC Pays de la Loire), Le Conseil Général de Maine & Loire et reçoit le soutien de la SACEM

Le Chabada est géré par l'association ADRAMA-Chabada (Association pour le Développement du Rock et des Autres Musiques à Angers)





CLUB & SALLE DE CONCERTS

(lieu de diffusion et d'accompagnement des musiques actuelles amplifiées)

56 Bd du Doyenné 49100 Angers
Tél 02 41 96 13 40 Fax 02 41 96 13 49
www.lechabada.com
lechabada@lechabada.com

LOCAUX DE RÉPÉTITIONS & CENTRE INFOS

La Cerclère, route de Briollay 49100 Angers
Tél/fax 02 41 34 93 87
lacerclere@lechabada.com

2. Communication

- Nous vous invitons à présenter votre soirée et votre dossier de presse lors de notre conférence de presse de lancement de chacun des programmes.
- L'espace dévolu au concert dans le programme est mis en page par le Chabada, selon sa charte graphique.
- Les rédactionnels (800 signes espaces inclus) sont à rédiger par l'organisateur mais peuvent être corrigés et/ou modifiés par le Chabada. Ils doivent être fournis dans les plus brefs délais compte-tenu de la date de parution du programme.
- La communication de la soirée est intégrée dans le programme du Chabada (sauf cas exceptionnels). Le texte et le visuel proposés seront validés conjointement par l'association et le Chabada.
- Il sera fait mention que la soirée est organisée par l'association et un contact téléphonique sera obligatoirement mentionné sur la page.
- Tous les autres documents de communication devront faire apparaître le logo Chabada. Celui-ci est à télécharger sur le site Internet du Chabada dans l'Espace Pro : <http://www.lechabada.com/Renseignements-Documents>
- Nous vous recommandons de faire appel à des prestataires spécialisés pour l'élaboration et la diffusion de vos affiches promotionnelles, tels que l'IGLOO (02-41-80-08-43) ou affichage ANDEGAVE (02-41-48-44-94).

3. Logistique

Il s'agit de l'organisation du catering, des loges, de la restauration et de la cuisine.

Si ces services sont effectués par votre association :

- L'utilisation de la cuisine du Chabada est soumise à des règles d'hygiène très strictes. Nous sommes susceptibles d'être contrôlés à tout moment par les Services Vétérinaires départementaux.
- Une visite-réunion spécifique est obligatoire avant le jour du concert pour prendre l'ensemble des consignes détaillées.
- La vente de restauration au public doit être validée par le Chabada. Le nombre « d'assiettes » est limité en cas de vente au public.
- 2/3 personnes en cuisine maximum.
- 2/3 personnes pour le service maximum (4 en cas de vente au public).

4. Technique

- L'équipe technique du Chabada validera les fiches techniques préalablement fournies par l'association et pourra ainsi engager les techniciens intermittents nécessaires pour la soirée.
- Les embauches de techniciens intermittents doivent être prévues 4 semaines avant le concert et seront faites par le Chabada.

Le Chabada, c'est aussi 10 studios de répétitions, un accompagnement d'artistes à la professionnalisation, un centre infos musiques amplifiées et un magazine gratuit, le Yéty.

L'ADRAMA-Chabada est subventionnée par La Ville d'Angers, Le Ministère de la Culture (DRAC Pays de la Loire), Le Conseil Général de Maine & Loire et reçoit le soutien de la SACEM

Le Chabada est géré par l'association ADRAMA-Chabada (Association pour le Développement du Rock et des Autres Musiques à Angers)





LE CHABADA

CLUB & SALLE DE CONCERTS

(lieu de diffusion et d'accompagnement des musiques actuelles amplifiées)

56 Bd du Doyenné 49100 Angers
Tél 02 41 96 13 40 Fax 02 41 96 13 49
www.lechabada.com
lechabada@lechabada.com

LOCAUX DE RÉPÉTITIONS & CENTRE INFOS

La Cerclère, route de Briollay 49100 Angers
Tél/fax 02 41 34 93 87
lacerclere@lechabada.com

A l'issue de cette phase de préparation, le Chabada se réserve de donner, ou non, l'accord pour organiser la soirée selon les 4 critères suivants :

- 1- la cohérence de la proposition artistique par rapport à la programmation générale du Chabada ;**
- 2- la faisabilité financière garantissant une prise de risque minimum pour l'association**
- 3- le respect des cadres légaux**
- 4- la capacité des membres de l'association à porter à bien le projet**

Le Chabada, c'est aussi 10 studios de répétitions, un accompagnement d'artistes à la professionnalisation, un centre infos musiques amplifiées et un magazine gratuit, le Yéty.

L'ADRAMA-Chabada est subventionnée par La Ville d'Angers, Le Ministère de la Culture (DRAC Pays de la Loire), Le Conseil Général de Maine & Loire et reçoit le soutien de la SACEM

Le Chabada est géré par l'association ADRAMA-Chabada (Association pour le Développement du Rock et des Autres Musiques à Angers)





CLUB & SALLE DE CONCERTS

(lieu de diffusion et d'accompagnement des musiques actuelles amplifiées)

56 Bd du Doyenné 49100 Angers
Tél 02 41 96 13 40 Fax 02 41 96 13 49
www.lechabada.com
lechabada@lechabada.com

LOCAUX DE RÉPÉTITIONS & CENTRE INFOS

La Cerclère, route de Briollay 49100 Angers
Tél/fax 02 41 34 93 87
lacerclere@lechabada.com

LE JOUR MEME

(Ouverture des bureaux à 10h00)

1. Billetterie

- L'organisateur devra fournir toutes les souches des billetteries mises en location, à 19h (afin de déterminer le nombre de places disponibles à la vente le soir même).
- Les organisateurs devront prévoir un fond de caisse et anticiper une billetterie physique (comprenant les différentes sortes de billets, vente sur place, abonnés et exonérés) pour le soir même, tenant compte des billets préalablement vendus et de la jauge du Chabada.

2. Accueil public, sécurité, circulation et badges

- L'équipe permanente du Chabada a accès libre durant la soirée.
- Les organisateurs de la soirée devront porter leurs badges.
- Il devra être fourni au Chabada, par l'organisateur, des badges de la soirée pour les techniciens intermittents.
- Il doit-être prévu une billetterie physique ainsi qu'un fond de caisse.
- L'équipe d'accueil-sécurité est sous la responsabilité du Chabada. Néanmoins, l'organisateur responsable pourra compléter les consignes, en présence du responsable Chabada.
- L'accès au backstage, catering et loges est strictement réservé aux porteurs de badges.

3. Catering, loges, restauration et cuisine

Si ces services sont effectués par votre association :

- **Pas de bouteilles en verre**, mais des boîtes en métal. Il est interdit de descendre les boissons provenant de l'étage sans les avoir préalablement transvasées dans un gobelet en plastique.
- **LA CONSOMMATION DE DROGUE EST INTERDITE DANS L'ENSEMBLE DU BATIMENT.**
- Il est à préciser que les consommations prises au bar dans le club sont payantes.
- Les techniciens et personnels du Chabada en poste sur la soirée (8 à 12 personnes) doivent impérativement dîner à 19h30 maxi.
- L'utilisation de la cuisine du Chabada est soumise à des règles d'hygiène très strictes. Nous sommes successibles d'être contrôlés à tout moment par les Services Vétérinaires départementaux. Une visite-réunion spécifique est obligatoire avant le jour du concert pour prendre l'ensemble des consignes détaillées.
- Nombre « d'assiettes » limité en cas de vente au public.
- 2/3 personnes en cuisine maximum.
- 2/3 personnes pour le service maximum (4 en cas de vente au public).

4. Rangement, nettoyage

- La cuisine doit être nettoyée à fond et le sol lavé. Nous vous conseillons de le faire dès la fin du service plutôt qu'à la fin de la soirée.
- Les restes doivent être emportés dans **vos récipients**
- **Aucun récipient appartenant au Chabada ne doit être emporté**
- Les loges doivent être entièrement vidées
- Le catering doit être balayé et les poubelles vidées
- Les sacs-poubelles sont à déposer dans les containers extérieurs
- Une liste du matériel disponible est affichée, elle tient lieu d'inventaire.

Le Chabada, c'est aussi 10 studios de répétitions, un accompagnement d'artistes à la professionnalisation, un centre infos musiques amplifiées et un magazine gratuit, le Yéty.

L'ADRAMA-Chabada est subventionnée par La Ville d'Angers, Le Ministère de la Culture (DRAC Pays de la Loire), Le Conseil Général de Maine & Loire et reçoit le soutien de la SACEM

Le Chabada est géré par l'association ADRAMA-Chabada (Association pour le Développement du Rock et des Autres Musiques à Angers)





Le Chabada

CLUB & SALLE DE CONCERTS

(lieu de diffusion et d'accompagnement
des musiques actuelles amplifiées)

56 Bd du Doyenné 49100 Angers
Tél 02 41 96 13 40 Fax 02 41 96 13 49
www.lechabada.com
lechabada@lechabada.com

LOCAUX DE RÉPÉTITIONS & CENTRE INFOS

La Cerclère, route de Briollay 49100 Angers
Tél/fax 02 41 34 93 87
lacerclere@lechabada.com

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter :

Stéphane Martin
02-41-96-13-40
smartin@lechabada.com

ou (plus particulièrement pour les projets étudiants) :

Silke Leukefeld
02-41-96-13-40
silke@lechabada.com

Pour toute information sur la législation en vigueur pour l'organisation de spectacles, vous pouvez consulter le site de l'Irma (www.irma.asso.fr).

François Delaunay
François Jonquet
Co-directeurs du Chabada

Le Chabada, c'est aussi 10 studios de répétitions, un accompagnement d'artistes à la professionnalisation, un centre infos musiques amplifiées et un magazine gratuit, le Yéty.

L'ADRAMA-Chabada est subventionnée par La Ville d'Angers, Le Ministère de la Culture (DRAC Pays de la Loire), Le Conseil Général de Maine & Loire et reçoit le soutien de la SACEM

Le Chabada est géré par l'association ADRAMA-Chabada (Association pour le Développement du Rock et des Autres Musiques à Angers)

